



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2021-2022

,						
✓ : Communication à l'étape			PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI			
			FMS			NATURE DES ÉVALUATIONS
Discipline	Libellés du bulletin		1 ^{re} 40 %	2e 60 %	EPR	
Anglais langue seconde	Communiquer oralement en anglais 40 %		✓	✓		Toutes les compétences seront évaluées à chaque étape.
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %		✓	✓		
	Écrire des textes 30 %		✓	<		
Français	Lire 40 %		✓	✓	CSS	Les trois compétences seront évaluées à chacune des étapes. Une épreuve locale en lecture sera administrée en fin d'année et celle-ci vaudra 10 % de l'année (volet lecture). En mai, il y aura aussi une épreuve ministérielle obligatoire en écriture qui, elle aussi, vaudra 10 % de l'année en écriture.
	Écrire 40 %		✓	✓	MEES	
	Communiquer oralement 20 %		✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %		✓	✓	MEES	Les deux compétences seront évaluées à chacune des étapes et les épreuves de fin d'année vaudront 10 % de l'année.
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %		✓	✓	CSS	
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.						
Préparation à l'exercice du métier semi- spécialisé	S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail		✓	√		Stages pratiques, de septembre à mai, pour acquérir les compétences d'un métier semi-spécialisé (900 heures requis pour réussite).
100 %						
Préparation au marché du travail 100 %	Cerner son profil personnel et professionnel Se donner une représentation du monde du travail Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		✓	✓		
Autre compétence	Organiser son travail					Compétence évaluée tout au long de l'année, mais un commentaire sera émis lors du bulletin de juillet seulement.

• La colonne EPR fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS) ou le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (obligatoire ou unique).